



# Intervenir en promotion et en prévention en contexte scolaire

École  
en  
Santé

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE, AVRIL 2024

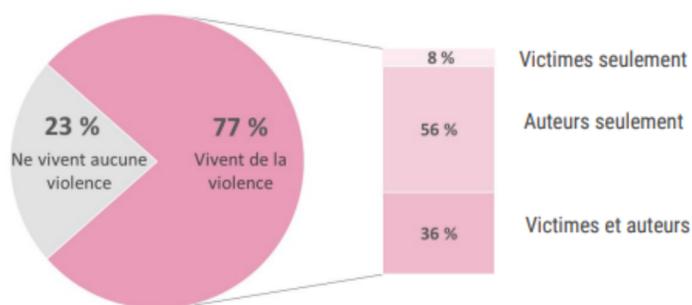
Cette fiche est destinée aux intervenantes et intervenants de l'approche École en santé (AÉS) et vise à les outiller dans leur travail de promotion-prévention en contexte scolaire. Il ne s'agit pas d'une recension exhaustive de tout ce qui peut être réalisé ou proposé aux écoles dans le cadre de l'AÉS par rapport à la thématique ciblée.



## Pourquoi ?

L'importance d'agir en promotion des relations harmonieuses et en prévention de la violence est connue et reconnue. En effet, la violence et l'intimidation ont des répercussions importantes non seulement sur la santé mentale et physique des jeunes, mais également sur leur réussite éducative. L'école étant un important milieu de socialisation pour les jeunes, elle détient un rôle important en ce qui concerne le développement de leurs compétences personnelles et sociales et l'apprentissage du vivre-ensemble. D'ailleurs, depuis 2012, les milieux scolaires ont l'obligation d'adopter un plan de lutte contre l'intimidation et la violence et de le réviser annuellement.<sup>1</sup>

## Violence chez les ados



Données tirées de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes au secondaire (2016-2017).  
Image tirée intégralement de: Direction de santé publique de la Montérégie (2020). *Portrait des jeunes du secondaire de la Montérégie. La violence chez les ados : tolérance zéro!* CISSS de la Montérégie-Centre.  
<https://enmodeado.ca/wp-content/uploads/2021/09/Violence-Monteregie.pdf>

La violence est définie comme « toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens ». En ce qui a trait à l'intimidation, elle est définie comme étant « tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser ».<sup>2</sup>



## Comment ?

La promotion des relations harmonieuses et la prévention de la violence s'effectuent à tout âge, mais différemment. On souhaite outiller les jeunes dans le développement de relations positives avec les autres et favoriser la création de milieux sécuritaires et bienveillants. Pour ce faire, plusieurs thèmes sont traités en promotion des relations harmonieuses et en prévention de la violence, tels que les comportements prosociaux (respect, empathie, communication bienveillante), les réactions aux diverses émotions et au stress, l'estime de soi, l'affirmation de soi, l'exercice du jugement critique, la résolution de conflits, le consentement, la demande d'aide, la sécurité en ligne, la citoyenneté numérique, l'inclusivité, la notion de témoin (rôle actif des jeunes contre la violence), et plus encore.

En milieu scolaire, il est notamment important de :

- Mettre l'accent sur le sentiment de sécurité et non sur le sentiment de peur;
- Enseigner aux enfants et aux jeunes les comportements attendus, et valoriser les comportements positifs. En revanche, éviter le renforcement négatif;
- Transmettre des messages clairs exempts de sensationnalisme;
- S'adresser à l'ensemble des élèves et porter une attention particulière aux stéréotypes;
- Assurer un filet de sécurité en tout temps, notamment avant, pendant et après le déploiement des actions, qui se traduit entre autres par la mobilisation de personnes-ressources prêtes à intervenir en cas de besoin. En ce sens, évitez d'aborder des contenus sensibles avant la fin de semaine ou une période de vacances;



Pour en savoir plus sur les pratiques recommandées, consultez les [conditions d'efficacité du référent EKIP](#) et les [conseils spécifiques pour la thématique « Violence » et « Sexualité »](#). Consultez également les [conseils généraux pour les interventions de santé et de bien-être en contexte scolaire](#).

1- Projet de loi no 56: Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. (2012).  
[https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_client/lois\\_et\\_reglements/LoisAnnuelles/fr/2012/2012C19F.PDF](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2012/2012C19F.PDF)

2- Loi sur l'instruction publique. Chapitre I-13.3, article 13. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>



## Comment ? (suite)

En milieu scolaire, il est notamment important de (suite):

- Adapter le langage utilisé et les contenus en fonction de l'âge et du développement des jeunes. Par exemple, il est important d'agir en prévention des agressions sexuelles dès le primaire. Cependant, les mots utilisés avec les enfants et les contenus discutés ne seront pas les mêmes que lorsqu'on aborde les violences à caractère sexuel au secondaire. Pour davantage d'informations concernant le développement des jeunes en fonction de l'âge, veuillez consulter le [portrait des jeunes en fonction de leur cycle scolaire](#), le [guide de référence sur le développement psychosexuel des 4-12 ans](#) et le [guide de référence sur le développement psychosexuel des 12-17 ans](#);
- Assurer une cohérence avec les contenus offerts en éducation à la sexualité, notamment lorsqu'il est question de la promotion des relations amoureuses et intimes positives et la prévention de la violence amoureuse, de l'homophobie, de la transphobie, et des violences à caractère sexuel (à noter que le milieu scolaire est responsable de l'offre des contenus en éducation à la sexualité; pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche sexualité de cette série). Les actions doivent également s'inscrire en cohérence avec celles prévues dans le cadre du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence et du Projet éducatif. Considérant que les CSS/CS détiennent la responsabilité de veiller au déploiement de l'éducation à la sexualité et des plans de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école, il importe de collaborer avec les personnes responsables de ces dossiers au CSS/CS.



## Quoi faire ?

Plusieurs actions peuvent être posées afin de promouvoir les relations harmonieuses et prévenir toute forme de violence chez les jeunes. Voici quelques exemples :

**P = primaire, S = secondaire**

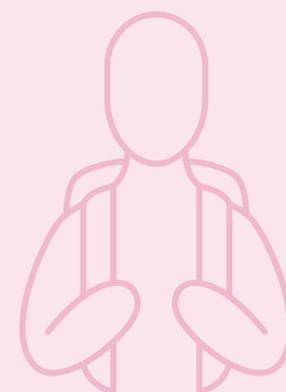
### En lien avec l'environnement scolaire

- ✓ Accompagner le milieu scolaire dans la planification d'actions qui favorisent l'inclusion et les comportements prosociaux, telles que:
  - Mise en place d'un système pour accueillir chaleureusement les élèves à l'école (P,S);
  - Réalisation d'une campagne de sensibilisation sur le rôle de témoin en collaboration avec les jeunes (S);
  - Création d'une murale par les élèves et le personnel scolaire sur le thème de l'inclusivité (P,S);
  - Exposition d'affiches qui présentent les comportements attendus par les élèves (ex. : affiches d'Élise Gravel sur le [consentement](#), et [diverses façons de faire preuve de gentillesse](#)) (P,S).
- ✓ Soutenir le milieu scolaire dans l'organisation d'actions qui permettent aux élèves de mettre en application leurs compétences personnelles et sociales, telles que:
  - Organisation d'activités diversifiées où les jeunes peuvent se rencontrer, échanger et créer des liens (ex. : activités sportives ou artistiques) (P, S);
  - Réalisation d'un projet commun basé sur l'entraide (P,S);
  - Aménagement d'un local zen qui comprend divers outils de gestion des émotions (ex. : balles anti-stress) (P,S);
  - Promotion des services de soutien à l'école et dans la communauté et valorisation de la demande d'aide (P,S).
- ✓ Collaborer à l'offre de formations pour le personnel scolaire qui abordent la promotion des relations harmonieuses et la prévention de la violence, telles que:
  - Formation sur la bienveillance et l'intervention positive (P,S);
  - Formation sur la création d'un environnement scolaire accueillant, sain, sécuritaire, et inclusif des diversités (P,S).
- ✓ Soutenir l'école dans l'actualisation des mesures préventives du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école (P,S);
- ✓ Sensibiliser le personnel scolaire à assurer une surveillance des lieux plus à risque de violence et/ou d'intimidation (ex. : lieux isolés) (P,S).



### Auprès des jeunes

- ✓ Accompagner le personnel scolaire dans la planification d'actions qui permettront aux élèves de développer leurs compétences personnelles et sociales, telles que:
  - Enseignement des comportements prosociaux par l'entremise de la littérature jeunesse (le CSS peut proposer quelques ouvrages) (P);
  - Organisation d'ateliers permettant d'outiller les enfants et les jeunes dans la résolution de conflits et la gestion des émotions (ex. : [Vers le pacifique](#) au primaire) (P,S);
  - Organisation d'ateliers visant la promotion des relations intimes et sexuelles positives et la prévention de la violence amoureuse (ex. : le projet [Étincelles](#)) (S);
  - Sensibilisation des élèves aux diverses formes de violence par les organismes du territoire (par exemple, sensibilisation des jeunes à l'homophobie et la transphobie par l'organisme JAG, sensibilisation des élèves à la cyberintimidation par le Service de police local (P,S selon les sujets);
  - Midis-causeries et/ou midis-kiosques sur divers sujets visant la promotion des relations harmonieuses (S);
  - Mobilisation des jeunes dans l'élaboration et l'appropriation du code de vie (P,S);
  - Organisation d'activités sportives et/ou artistiques afin de réinvestir certains thèmes discutés en classe (ex. : match d'improvisation sous la thématique de la citoyenneté numérique, création et exposition d'œuvres d'art illustrant des comportements prosociaux).



Retrouvez d'autres pistes dans [Réussite éducative, santé, bien-être : agir efficacement en contexte scolaire - Synthèse de recommandations](#). Retrouvez également des pistes complémentaires dans la fiche [Sexualité](#) de cette série.



## Comment impliquer les parents ?

Les parents représentent un modèle pour leur jeune et jouent un rôle significatif en ce qui concerne l'adoption de comportements prosociaux de leur enfant, notamment la capacité à démontrer de l'empathie, à faire preuve de respect et à communiquer de façon bienveillante. Voici quelques exemples d'actions pour favoriser leur implication :

- ✓ Suggérer au milieu scolaire d'offrir des outils aux parents afin qu'elles et ils abordent divers sujets liés à la promotion des relations harmonieuses et la prévention de la violence avec leur enfant à la maison (ex. : outils abordant la résolution de conflits, l'empathie ou la communication pacifique de l'Institut Pacifique, outil abordant la sécurité en ligne de la Fondation Marie-Vincent);
- ✓ Suggérer à l'école d'informer les parents sur les différents types de violence, les moyens de les prévenir et les pistes d'intervention en cas de violence et/ou d'intimidation via une série d'infolettres;
- ✓ Proposer à l'école de transmettre des informations aux parents sur les pratiques parentales qui contribuent au développement de relations positives et harmonieuses (voir le dossier « Violence » du site Web EnModeAdo);
- ✓ Proposer à l'école d'offrir des ateliers aux parents sur la parentalité positive;
- ✓ Suggérer au milieu scolaire d'impliquer les parents lors de certaines activités visant la promotion des relations harmonieuses et la prévention de la violence.



## Comment impliquer la communauté ?

Outre les parents, la communauté joue aussi un rôle fondamental dans la promotion des relations harmonieuses et la prévention de la violence chez les jeunes. Que ce soit par l'entremise de services offerts aux jeunes ou par l'aménagement d'environnements sains et sécuritaires dans lesquels elles et ils peuvent se développer, la communauté contribue à leur santé et leur bien-être. Par conséquent, il est crucial d'impliquer la communauté dans les actions de promotion-prévention déployées auprès des jeunes. Voici quelques idées :

- ✓ Suggérer à l'école d'inviter les organisations communautaires du territoire à venir présenter leurs services de soutien aux jeunes lors d'un midi-kiosque;
- ✓ Soutenir l'école dans le développement d'un projet communautaire en partenariat avec la municipalité pour rendre le quartier plus sécuritaire;
- ✓ Collaborer à l'élaboration d'un partenariat avec le Service de police local pour assurer la sécurité des jeunes à l'extérieur de l'école.

Le fait de collaborer avec les partenaires de la communauté dans le déploiement des actions de promotion-prévention permet l'adoption d'une vision commune en ce qui concerne les pratiques recommandées. Cette démarche permet également de proposer une offre concertée aux milieux scolaires et d'assurer une continuité dans les messages envoyés aux jeunes.



## Références

Direction de santé publique de la Montérégie (2020). *Portrait des jeunes du secondaire de la Montérégie. La violence chez les ados : tolérance zéro!* CISSS de la Montérégie-Centre. [https://www.santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/Extranet/DSP/promotion\\_prevention/EQSJS-16-17-Violence-Monteregie.pdf](https://www.santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/Extranet/DSP/promotion_prevention/EQSJS-16-17-Violence-Monteregie.pdf)

Gouvernement du Québec (2023, 25 avril). *EKIP: santé, bien-être et réussite éducative des jeunes*. <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/sante-bien-etre-jeunes/ekip/actions-integrees-favorisant-la-sante-le-bien-etre-et-la-reussite-educative-des-jeunes#c42252>

Gouvernement du Québec (2023, 23 février). *Conseils généraux pour les interventions de santé et de bien-être en contexte scolaire*. <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/sante-bien-etre-jeunes/ekip/interventions-par-sujets-de-sante-et-de-bien-etre-en-contexte-scolaire/conseils-generaux-pour-les-interventions-de-sante-et-de-bien-etre-en-contexte-scolaire>

Gouvernement du Québec (2023, 23 février). *Sexualité – Interventions en contexte scolaire*. <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/sante-bien-etre-jeunes/ekip/interventions-par-sujets-de-sante-et-de-bien-etre-en-contexte-scolaire/sexualite-interventions-en-contexte-scolaire>

Gouvernement du Québec (2023, 23 février). *Violence – Interventions en contexte scolaire*. <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/sante-bien-etre-jeunes/ekip/interventions-par-sujets-de-sante-et-de-bien-etre-en-contexte-scolaire/violence-interventions-en-contexte-scolaire>

Palluy, J., Arcand, L., Choinière, C., Martin, C. et Roberge, M.-C. (2010). *Réussite éducative, santé, bien-être : agir efficacement en contexte scolaire. Synthèse de recommandations*. Institut national de santé publique. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1971790>

Simoneau, M.-E. Et Drouin, M.-C. (2022, 12 mai). *Rendez-vous EQSJS. La violence à l'école et dans les relations amoureuses* [document inédit]. Direction de santé publique du CISSS de la Montérégie-Centre.